

INDICATEUR 25 : Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

Présentation de l'indicateur

Il s'agit ici de présenter les process, moyens et outils permettant de garantir la présence et l'exploitation d'une veille pédagogique et technologique afin de faire évoluer et d'améliorer l'adéquation de vos prestations aux demandes du marché et aux évolutions technologiques.

Niveau de conformité à atteindre

Expliciter, formaliser et mettre en œuvre les process, moyens et outils favorisant cette veille pédagogique et technologique et prouver son incidence sur l'évolution de ses prestations.

Indicateurs DataDock® approchants : 2.3, 4.1 et 4.2

Appuyez-vous déjà sur les documents et process mis en place pour ces indicateurs, actualisez et datez-les. Vous pouvez ensuite les faire évoluer ou les consolider avec les informations suivantes.

Mots-clés et conseils pour présenter le processus lors de l'audit

L'auditeur-trice cherche à s'assurer de l'existence d'une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques des prestations et que cette veille débouche sur la mise en œuvre d'évolutions dans la pratique du prestataire. Pour faciliter cela, vous pouvez :

- ✓ Définition et formalisation d'un ou plusieurs processus de veille sur les innovations pédagogiques et technologiques liées à la pédagogie des adultes.
- ✓ Preuves de la réalisation, des résultats et des impacts du processus de cette veille au niveau pédagogique, administratif et commercial : actualisation des supports, programmes, actualisation des processus administratifs et pédagogiques internes...

Questionnement préalable

- ✓ Comment est définie, réalisée et évaluée la veille sur les innovations pédagogiques et technologiques ?
- ✓ Comment en sont exploités ses résultats ?
- ✓ Quels sont ses éventuels impacts sur la conception, le contenu, la réalisation et/ou l'évaluation des prestations ?

Ressources complémentaires



Sources et ressources d'innovations pédagogiques

Afin de définir votre processus de veille, vous pouvez vous appuyer sur les ressources suivantes :

Recommandations de sites Internet sur les innovations pédagogiques

- [Outils TICE](#)
- [THOT Cursus](#)
- [Athème Hebdo](#), de Cécile DUGACHARD (*un mois de découverte offert*)
- [Neuro-learning](#)
- [Innovation pédagogique](#) de l'Institut Mines-Télécom

- [Eduscol](#)
- [Réseau Canopé](#), dont [l'agence des usages](#)

Recommandations de sites Internet sur le droit d'auteur et propriété intellectuelle

- [commentprotegerquoi.inpi.fr](#)
- [Site de l'INPI](#)

Recommandations de sites Internet sur la protection des données personnelles et le RGPD

- [Site de la CNIL.fr](#)
- [Le MOOC RGPD de la CNIL - gratuit](#)

Afin de définir votre processus de veille, vous pouvez consulter et/ou vous abonner à ces différentes ressources, vous inscrire à leurs newsletters et/ou décider de les consulter une fois tous les quinze jours. Par la suite, vous pouvez définir un temps hebdomadaire ou mensuel de regroupement des évolutions liées à cette veille et d'actualisation de vos documents, supports et processus internes afin de prendre en compte les résultats de cette veille.

Pour cela, vous pouvez utiliser le [cycle SLED](#) : Sélectionner, Lire, Écrire, Diffuser.

Pensez à mettre à jour le cartouche d'actualisation des documents concernés et/ou de lister les modifications faites dans un « registre » d'actualisation, comme preuve des « enseignements » tirés de cette veille.

Éléments de preuve communs attendus

- ✓ Documents de veilles pédagogique et technologique, participations à des conférences, colloques, salons, adhésion à un réseau professionnel (syndicat, fédération, forums), abonnements à des revues professionnelles.
- ✓ Moyens et outils de diffusion des résultats issus de la veille aux personnels internes et externes, évolutions apportées au contenu des prestations proposées (*preuve par sa date d'actualisation*).
- ✓ Si vous accueillez du public en situation de handicap, liste des participations aux conférences, colloques, salons, groupes de réflexion et d'analyse de pratiques en matière d'innovations pédagogiques et technologiques à destination du public en situation de handicap.

Éléments de preuves spécifiques attendus

Nouveaux entrants : Le processus de veille pédagogique et technologique existe, sa mise en œuvre et son exploitation effectives sont auditées lors de l'audit de surveillance.

Exemples d'actions de l'auditeur·trice visant l'appréciation du niveau de conformité

- ✓ Étude des éléments de preuve formalisant la présence d'une veille
- ✓ Vérification dans un échantillon de prestations du résultat de son exploitation
- ✓ Entretien avec le personnel (notamment sur les modalités d'exploitation et les résultats effectifs de la veille).

Exemples de points de vigilance pouvant entraîner une non-conformité

- ✓ Mineure : Exploitation partielle de cette veille, caractérisée par le défaut de résultats et/ou de décisions par suite de la veille.
- ✓ Majeure : Aucun processus de veille et/ou exploitation des données issues de cette veille.